



Permis invalidé, besoin de conseil ou d'aide

Par **ami69**, le **21/05/2013** à **21:57**

Bonjour,

Ma femme à retiré une LR le 20/05/13 qui contenait mon invalidation de permis suite à un retrait de quatre points pour un feu rouge auquel je m'étais arrêté mais trop loin de 20 cm. J'ai consulté un avocat, il me demande 3.600 €. Je sors d'une période de RMI de 6 mois et je travaille depuis 1 mois. Je ne sais pas quoi faire ! Existe-t-il des aides gratuites pour ce genre de problème ? Je suis vraiment à bout moralement, j'étais content de retrouver du boulot.

[fluo]**Merci.**[/fluo] (indispensable si on veut des réponses).

Par **Tisuisse**, le **21/05/2013** à **23:24**

Bonjour,

S'il ne vous restait que 4 points sur votre permis, pourquoi avoir attendu pour faire un stage ? Vous pouvez profiter des 6 mois d'invalidation pour retourner en auto-école et reprendre des cours, ne serait-ce que pour revoir les notions qui vous ont échappées lors de vos infractions.

Si votre permis invalidé avait + de 3 ans, vous n'aurez que le code à repasser mais si votre permis invalidé avait moins de 3 ans, vous devrez repasser code et conduite. Les épreuves peuvent maintenant être passées durant cette période de 6 mois d'invalidation mais votre nouveau permis, en cas de succès à ces épreuves, ne vous sera remis qu'après l'échéance de ces 6 mois.

En ce qui concerne les aides, voyez les services sociaux de votre département.

En ce qui concerne votre nouveau job, il vous faudra, pour y aller, prendre les transports en commun ou un 2 roues, ou le covoiturage, une voiturette sans permis, faire du stop, que sais-je encore, mais pas de conduite de véhicule nécessitant un permis quelconque.